

MODALITÉS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN LYCÉE POUR LES CANDIDATS SCOLARISÉS DANS UNE AUTRE ACADÉMIE, PAR LE CNED OU DANS UN LYCÉE DE L'AEFE

Les élèves scolarisés dans une autre académie ou à l'étranger dans un lycée de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), ainsi que les élèves suivant les cours du CNED (Centre national d'enseignement à distance), qui souhaitent intégrer un établissement de l'académie de Lyon suivent les mêmes procédures que les candidats de l'académie.

De plus, les chefs d'établissement d'origine se réfèrent aux modalités spécifiques ci-dessous, quelle que soit la formation demandée.

• **Saisie des vœux**

A partir du 20 mai 2019, pour accéder à la saisie des vœux, l'établissement d'origine fait une demande de saisie simplifiée à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-saisiesimple/>
Lors de la 1^{ère} connexion, il est invité à demander l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui sont transmis par courriel. Cette demande est à effectuer **avant le 12 juin 2019**.

La **fiche préparatoire à l'affectation** (Annexe 4) doit être renseignée pour préparer la saisie. Un exemplaire vierge peut être téléchargé sur le site du SAIO : www2.ac-lyon.fr/orientation/saio > Enseignement secondaire > Documents et supports.

La saisie est intégrale (identité de l'élève, vœux, évaluations), une vigilance particulière est donc demandée. Il convient de renseigner scrupuleusement le code zone géographique en conformité avec l'adresse de résidence des responsables légaux de l'élève, à partir des informations de carte scolaire disponibles sur les sites des DSDEN. Le code zone géographique pour les résidents hors académie de Lyon est le 00000000.

Tout oubli ou erreur de saisie entraîne la non-prise en compte de la demande.

• **Pièces justificatives et envoi de la demande**

Pour les élèves emménageant dans l'académie de Lyon, ou scolarisés hors académie mais domiciliés dans l'académie de Lyon, des justificatifs doivent être retournés à la DSDEN du premier vœu, après saisie de la candidature dans Affelnet Lycée :

- La copie de la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4)
- Le bordereau récapitulatif de la saisie des vœux signé par les représentants légaux
- Un justificatif de domicile du représentant légal situé dans une zone du ressort de l'académie de Lyon
- Un justificatif de mutation professionnelle lorsque le domicile n'est pas encore connu (le lycée de secteur correspondra à l'adresse professionnelle)
- Un justificatif de droit aux bourses (pour les élèves de 3^e uniquement)
- La copie d'une pièce d'identité

Les différents justificatifs doivent dater de moins de 3 mois. D'autres justificatifs peuvent être, si nécessaire, demandés par la DSDEN.

L'hébergement chez un tiers (autre que les représentants légaux) n'est pas une situation donnant lieu à une affectation de droit.

Le dossier complet est transmis par l'établissement d'origine pour **le jeudi 13 juin 2019 au plus tard** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département demandé en premier vœu :

DSDEN de l'AIN

DESCO (division des élèves et de la scolarité)
10 rue de la paix – BP 404
01102 Bourg-en-Bresse Cedex

DSDEN de la LOIRE

DIVEL (division des élèves)
9 et 11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne Cedex 2

DSDEN du Rhône

DAE (division des affectations et du suivi des élèves)
21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex

- **Résultats**

Les résultats d'Affelnet Lycée seront publiés le vendredi 28 juin 2019.

À partir de 13h30, les établissements d'origine pourront accéder à la **liste des élèves affectés**, avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour la saisie des vœux, à cette adresse : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/>

A partir de 18h, les **résultats individuels** seront disponibles (avec le numéro INE (identifiant national élève) et la date de naissance de l'élève) à l'adresse : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats>.